



FICHE D'ADHÉSION 2023-2024

NOM : _____ Prénom : _____
ADRESSE : _____ CP : _____
VILLE : _____ TELEPHONE : _____
Date de naissance : _____ Mail : _____

CONDITIONS D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION US LAVAL SECTION BASKET

L'inscription au sein de l'association Union Sportive Lavalloise implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement qui sont consultables sur demande.

Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement de signer la fiche d'adhésion et de régler la cotisation correspondante.

Selon chaque activité, des conditions particulières pourront être mises en place notamment la présentation d'un certificat médical conformément à la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Pour les enfants mineurs, la fiche d'inscription doit être signée par un représentant légal. La responsabilité de l'association est limitée à la période où l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation de l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition. Par conséquent, le représentant légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter qu'il ne se retrouve seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.

L'adhésion autorise l'association à utiliser un droit d'image auprès de ses adhérents qu'elle pourra reproduire pour présenter une de ses activités dans divers supports de communication.

ASSURANCES AVEC GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Union Sportive Lavalloise informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel subi lors d'une activité exercée au sein de l'association. Il est précisé que cette assurance sera à la charge du licencié et viendrait donc en supplément de la cotisation annuelle de la licence.

**Signature pour accord (du représentant légal pour les mineurs)
précédée de la mention « lu et approuvé » Le __ / __ / ____**

SIGNATURE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'US LAVAL SECTION BASKET

1. COMPORTEMENT

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à participer au moins à un entraînement hebdomadaire et à tous les matchs de championnat. Toute absence devra être justifiée auprès de l'entraîneur. Le club ne tolérera aucun comportement irrespectueux. Les frais d'ouverture de dossier de discipline seront à la charge du licencié incriminé. **En cas de manquement, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation pourront être prises.**

2. FONCTIONNEMENT

2.1 Convocations table et arbitrage

Chaque licencié (sauf U11, U9 et U7) sera convoqué au moins 6 fois par saison pour assurer les fonctions d'arbitre, officiel de table de marque et/ou responsable de salle. Les convocations sont affichées dans la salle de basket, distribuées chaque semaine sur les groupes de communication des équipes et sur le site internet du club uslavalbasket.fr. Les tables de marque des U11 seront tenues par les parents. Une matinée de formation aura lieu en début de saison, voire durant la saison si le besoin s'en fait sentir. Si un licencié ne peut pas répondre présent à une convocation, il devra faire le nécessaire pour se faire remplacer. Toute absence à une convocation pourra entraîner des sanctions de la part des dirigeants du club. Le licencié sera automatiquement désigné sur le week-end de compétition suivant son absence.

2.2 Déplacements

Il sera demandé aux parents des licenciés d'effectuer au minimum 6 déplacements en tant qu'accompagnateur durant la saison. Le club ne pourra être rendu responsable d'un accident survenant lors des transports en véhicule d'un licencié se rendant à une compétition ou à un tournoi, seule la responsabilité du conducteur du véhicule pourra être engagée. Celui-ci, en acceptant d'effectuer le transport, reconnaît implicitement qu'il est correctement assuré.

En cas d'impossibilité permanente, les familles devront assurer le lavage des maillots et des shorts et/ou fournir le goûter d'après-match toute la saison. Un planning sera mis en place en début de chaque demi-saison.

2.3 Équipements et collation d'après-match

Chaque équipe est responsable du lavage de ses équipements. En aucun cas les licenciés ne doivent garder individuellement leur équipement. La coordination se fera avec l'entraîneur et le responsable d'équipe. **A chaque manquement aux obligations de fonctionnement, un montant de 10 € sera prélevé sur le chèque de caution.**

3. REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'adhésion au club sera possible dans le cas où l'adhérent dispute moins de 3 matchs pour cause médicale ou de déménagement. Le remboursement de la quote-part de la licence reversée à la FFBB est exclu.

Le club décline toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements et de matchs.

4. ASSURANCE

Indépendamment des garanties liées à votre inscription à l'US Laval Basket, la souscription à une assurance individuelle accident avec des capitaux complémentaires est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être effectuée auprès de l'assureur de votre choix.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, des informations sur les assurances et des conditions d'annulation ou de remboursement.

Signature pour accord (du représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé » Le __ / __ / ____

SIGNATURE

POUR LES MEMBRES MINEURS UNIQUEMENT

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____ à pratiquer l'activité Basket à l'US Laval et à participer, le cas échéant, aux entraînements & compétitions proposés pour la saison 2023-2024. J'autorise les responsables du Club :

- À souscrire en mon nom, pour mon enfant, la licence de la fédération concernée lorsqu'elle est comprise dans la cotisation.
- En cas de nécessité, à faire pratiquer sur mon enfant toute intervention chirurgicale ou traitement jugés nécessaires par un médecin.
- Je m'engage à avertir la section sportive concernée à la rentrée de septembre, de tout problème de santé ou d'allergie lié à mon enfant.

Signature pour accord du/des représentant(s) légal (légaux) du mineur :

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION ET MODE DE PAIEMENT

- Espèce : ____ € Date du paiement : __ / __ / ____
- Chèque bancaire : ____ € Nom de l'émetteur : _____
- Paiement échelonné : 1^{er} chèque ____ € ; 2e chèque ____ € ; 3e chèque ____ €
(mettre les dates d'encaissement au dos des chèques)
- Coupons Sports : ____ € Chèques-vacances : ____ €
- MSA : ____ € Pass sport : ____ € Paiement via HelloAsso
- Je souhaite recevoir une attestation de paiement (cocher la case)
La troisième licence d'une même famille (la moins chère) est à demi-tarif.

VALIDATION DE LA LICENCE

**UN JOUEUR NE POURRA PAS PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS/COMPÉTITIONS
TANT QUE LE CLUB N'AURA PAS VALIDÉ SA LICENCE**

Tout licencié qui n'aurait pas effectué le paiement de sa cotisation pour le **20 septembre 2023** ne pourra plus participer aux entraînements/tournois/matches de compétition.

Pour valider sa licence, il faut :

- Valider sa pré-inscription sur internet (un mail vous a été adressé par le club avec l'adresse no-reply@ffbb.com)
Il faudra joindre impérativement un scan du certificat médical* et de sa photo d'identité.
- Avoir lu, adhéré et signé la charte de l'US LAVAL BASKET.
- La fiche d'adhésion 2023-2024 dûment remplie.
- Le règlement de la cotisation (règlement possible via HelloAsso).
- Une photo d'identité de l'année en cours, sans chapeau ni casquette.
- Un chèque de caution de 60 € libellé à l'US Laval basket (sauf pour les catégories U7-U9-U11).
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

Les dossiers sont à déposer au secrétariat de l'US Laval, aux heures d'ouverture (9h30-12h30 et 14h-18h).

Pour la saison prochaine, nous ne pouvons que vous encourager à nous solliciter en amont si vous rencontrez des difficultés. Nous pouvons vous orienter vers les dispositifs de droits communs pour obtenir une aide afin de financer la licence de votre enfant à condition que votre situation remplisse les critères. Mais il est primordial de vous manifester au plus vite et de ne pas attendre nos relances. Chaque membre du bureau peut entendre, en toute confidentialité, les difficultés auxquelles vous pouvez être confronté. Notre objectif est la pratique du basket pour tous, nous vous aiderons du mieux possible vers l'épanouissement de votre enfant.

* **Pour les personnes majeures** : maintien des dispositions relatives au certificat médical et au questionnaire de santé pour la délivrance de la licence (création et renouvellement) ;

Pour les personnes mineures : la délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (création et renouvellement)

En fonction des réponses apportées au questionnaire de santé par le mineur, la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive sera requise.